



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Building Maintenance Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation KW405-190046/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client KW405-190046	Date 2018-10-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-014-7603	
File No. - N° de dossier TOR-8-41032 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vandonk, Tyler	Buyer Id - Id de l'acheteur tor014
Telephone No. - N° de téléphone (906) 615-2065 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La modification 001 à la demande de soumissions KW405-190046/A a été soulevée pour les raisons suivantes :

1. Modifier la période de services pour le besoin.
2. Modifier l'exigence fondée sur les questions et les réponses.
3. Répondre aux questions qui ont été posées lors de la visite obligatoire des lieux et des questions subséquentes.

1. Modifier la période de services pour le besoin.

Au paragraphe 3 de 1.2.1 de la demande de propositions

Supprimer :

Durée du contrat proposé : La période du contrat sera de deux (2) ans pour commencer le 1er novembre 2018 au 31 octobre 2020, avec trois (3) périodes de renouvellement facultatives d'un an.

Insérer :

Durée du contrat proposé : La période du contrat sera de deux (2) ans pour commencer le 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, avec trois (3) périodes de renouvellement facultatives d'un an.

À 7.4.1 période du contrat de la demande de propositions

Supprimer :

Les travaux doivent être réalisés durant la période du 1 novembre 2018 au 31 octobre 2020.

Insérer :

Les travaux doivent être réalisés durant la période du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2020.

À l'annexe B, base de paiement de la demande de propositions

Supprimer :

Dans son intégralité

Insérer :

Annexe B : Base de paiement REV 001. (Pièce jointe)

2. Modifier l'exigence fondée sur les questions et les réponses.

Au paragraphe 4 de la section 5 exigences générales de l'Annexe A : Énoncé des travaux

Supprimer :

Les recherches menées dans ces laboratoires peuvent être compromises par les activités d'entretien. Il est impératif que ces travaux de recherche ne soient pas interrompus par des travaux d'entretien imprévus, et il est souhaité que les services et les occupants de l'installation soient perturbés le moins possible entre 7 h et 17 h. Il sera donc nécessaire de faire preuve de souplesse dans l'exécution du contrat pour s'adapter aux recherches scientifiques. Les travaux qui causeront des perturbations seront exécutés en dehors des heures normales d'ouverture.

Insérer :

Les recherches menées dans ces laboratoires peuvent être compromises par les activités d'entretien. Il est impératif que ces travaux de recherche ne soient pas interrompus par des travaux d'entretien imprévus, et il est souhaité que les services et les occupants de l'installation soient perturbés le moins

possible entre 7 h et 17 h, Lundi – Vendredi. Il sera donc nécessaire de faire preuve de souplesse dans l'exécution du contrat pour s'adapter aux recherches scientifiques. Les travaux qui causeront des perturbations seront exécutés en dehors des heures normales d'ouverture.

3. Répondre aux questions qui ont été posées lors de la visite obligatoire des lieux et des questions subséquentes.

Question 1 :

Quels sont les délais de réponse prévus par l'entrepreneur après qu'ils sont au courant de la question du TMU responsable du site? Il ne diffèrent selon les types d'équipement?

Réponse 1 :

L'entrepreneur devra être sur place ou ont répondu avec un plan d'action dans un délai d'une (1) heure d'être mis au courant de la situation, conformément à l'énoncé des travaux, section 5 exigences générales. Ce ne sera pas différent en raison du type d'équipement.

Question 2 :

La liste de soumissionnaires sera publiée?

Réponse 2 :

Non.

Question 3 :

L'entrepreneur ont accès à la grue?

Réponse 3 :

Oui, veuillez vous référer à la liste de l'équipement dans des installations D2 de l'Annexe A : Énoncé des travaux.

Question 4 :

Est-ce que l'installation d'un système d'automatisation?

Réponse 4 :

Oui, c'est un système de Delta.

Question 5 :

Quel âge sont les refroidisseurs?

Réponse 5 :

Environ, ils ont été installés en 1991.

Question 6 :

Quel âge sont les chaudières à vapeur?

Réponse 6 :

Environ, ils ont été installés en 2006-2007.

Question 7 :

Quel âge sont la cogénération?

Réponse 7 :

La cogénération a été installée en 1995. Toutefois, il n'est pas inclus dans les travaux de la monographie de produit.

Question 8 :

Quel âge sont le but des compresseurs et ce faire sont-ils?

Réponse 8 :

Ils sont Ingersoll Rand compresseurs, environ, au début des années 2000.

Question 9 :

Pour aider à préparer une soumission serait-il possible d'obtenir une liste de tous les GP qui sont inclus dans la portée de l'exigence?

Réponse 9 :

Un courriel vous sera envoyé aux participants à la visite obligatoire des lieux qui fournira une liste à jour de l'inventaire et de la stratégie de mesure du rendement et de l'équipement qui sont associés à cette exigence.

Question 10 :

Quelles sont la taille des génératrices?

Réponse 10 :

L'unité de cogénération est coté pour 800kW

La durée de vie du diesel de sécurité génératrice auxiliaire est coté pour 600kW

L'unité de cogénération est capable de produire suffisamment de pouvoir pour les critiques et les charges de sécurité et le diesel de secours seulement se charge de la sécurité de la vie dans le cas où la cogénération et la puissance de la rue ont échoué.

Question 11 :

Y a-t-il des essais ELISA associés à cette exigence?

Réponse 11 :

Aucun

Question 12 :

Ne CCEI dicter le montant du personnel de l'entrepreneur est tenu de personnel?

Réponse 12 :

L'énoncé de travail indique les types catégories professionnelles pour effectuer l'entretien prévu et la maintenance corrective. Mais CCEI n'est pas dicter le montant du personnel il incombe aux entrepreneurs de déterminer leurs besoins avec l'information qui a été fournie.

Question 13 :

Ces services ont été remplies par un entrepreneur dans le passé? Si oui, qui est l'entrepreneur titulaire?

Réponse 13 :

Oui, les services sont actuellement effectués en vertu du contrat KW405-110691/001/TOR par Rondar Inc.

Question 14 :

Combien de systèmes électriques, y a-t-il?

Réponse 14 :

Il y a trois systèmes, la sécurité des personnes, critique, la puissance et régulière.

Question 15 :
Êtes-vous en mesure de divulguer le signal ligne pour l'exigence?

Réponse 15 :
Le signal ligne sera envoyé aux participants à la visite obligatoire des lieux.

Question 16 :
Dessin sera publié pour l'exigence?

Réponse 16 :
Fcec prendra une décision pour les demandes précises des soumissionnaires potentiels qui fournissent une liste et une justification pourquoi il est nécessaire?

Question 17 :
Quelles sont les heures d'opération de l'installation?

Réponse 17 :
L'installation heures de travail sont de 7 h à 17 h, conformément à l'Annexe A : Énoncé des travaux.

Question 18 :
Combien de personnel du gouvernement font partie du TMU responsable du site?

Réponse 18 :
Il y a trois fonctionnaires qui sont considérées comme les TMU responsable du site.

Question 19 :
Quel est le protocole de bruit?

Réponse 19 :
Le bruit des travaux devrait avoir lieu à l'extérieur de l'installation heures de fonctionnement. Toutefois, si les travaux de bruit minimal est nécessaire peut être faite par les indemnités TMU responsable du site.

Question 20 :
Qui d'autre occupe cette installation?

Réponse 20 :
ministère des Pêches et des Océans, Environnement et Changement climatique Canada, et l'application de la Loi.

Question 21 :
Combien d'équipement et de matériel qui est actuellement dans la salle d'équipement que l'entrepreneur utilisera sera là au moment de l'attribution du contrat?

Réponse 21 :
Veuillez consulter la section 5 de l'Annexe A : Énoncé des travaux, « pour remplir les exigences du contrat de manière efficace et en temps opportun, un nombre limité de locaux seront fournis dans les installations de l'entrepreneur à maintenir un bureau de site, une zone de rassemblement, une zone de l'atelier de travail et verrouillez les secteurs nécessaires à l'exécution du contrat. L'entrepreneur est responsable de son propre bureau et de l'équipement d'atelier. »

Il peut y avoir des cas où la TMU responsable du site fournira des documents à être installé. Dans ces cas, seul le travail serait facturé.

Question 22 :
Pour les travaux d'entretien hors de la portée de cette exigence pour cette installation, quel est le

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

processus que l'utilisation de confier les travaux?

Réponse 22 :

Les travaux d'entretien hors de la portée de cette exigence est à examiner au cas par cas selon le Règlement sur les marchés du gouvernement du Canada. Le responsable du site TMU peut demander à l'entrepreneur de fournir un prix pour déterminer le processus requis.

Question 23 :

Ne chaque étage ont la même mise en page?

Réponse 23 :

Les étages 4 à 7 de l'administration et du bâtiment de laboratoires (A&L) ont la même mise en page avec un entretien intérieur du corridor d'accès.

Question 24 :

Réf. : Étude de faisabilité qui a proposé un nouveau bâtiment sur le site CCEI. Cette exigence aurait besoin pour exécuter des services sur les nouveaux bâtiments au CCEI site?

Réponse 24 :

Non, pour le moment il n'y a pas de plans pour les nouveaux bâtiments au CCEI.

Question 25 :

Y a-t-il une table élévatrice à ciseaux sur place de l'entrepreneur à utiliser?

Réponse 25 :

Oui.

Question 26 :

Est-ce que le bâtiment des déchets ont un corridor d'entretien intérieur accès?

Réponse 26 :

Aucun

Question 27 :

Qu'est-ce que tri-annually signifie?

Réponse 27 :

Trois fois par année.

Question 28 :

Qu'est-ce que mécanicien du PPR?

Réponse 28 :

Mécanicien de la chaudière.

Question 29 :

Les ascenseurs sont inclus dans les appareils de levage partie du besoin?

Répondre à 29 :

Aucun

Question 30 :

Des filtres spécialisés requis?

Réponse 30 :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les filtres requis pour la portée seront détaillées dans les listes de l'équipement qui vont être diffusées par courriel aux participants à la visite obligatoire des lieux.

Question 31 :
Est-ce que cette exigence comprennent le système de tir?

Réponse 31 :
Aucun

Question 32 :
Y a-t-il des systèmes pneumatiques étant contrôlés par les agents négociateurs?

Réponse 32 :
Oui, il y a des systèmes pneumatiques étant contrôlés par le bas. Toutefois, ils sont principalement des actionneurs pour AHU louver et de chauffage / refroidissement modulation robinet qui est lentement FECC remplacer avec des actionneurs électriques.

Question 33 :
Soumissionnaire potentiel de noter les instructions de nettoyage spécial de l'installation, de nettoyage est partie de l'exigence?

Réponse 33 :
Aucun

Question 34 :
Quel est l'interface pour les demandes de service?

Réponse 34 :
Veuillez vous reporter à la partie 7 de la DP, la section 7.1.2 les autorisations de tâches.

Question 35 :
En référence aux documents présentés sur le site achatsetventes.gc.ca, quelle est la différence entre les deux, avec une étant appelé comme demande de proposition et l'autre comme la modification?

Réponse 35 :
Il y a eu une erreur avec le document télécharger dans achatsetventes, la DP a document anglais et français de la modification de la demande de soumissions est tout simplement briser les documents distincts de documents en anglais et en français.

Question 36 :
Afin de s'assurer que le client reçoit le niveau de service et le degré d'interaction prévu le Canada pourrait-il confirmer si l'on s'attend pour le contact sur place de l'entrepreneur d'être une ressource à temps plein au contrat ou s'il est prévu que ce poste sera une ressource à temps partiel. S'il s'agit d'une ressource à temps partiel pourrait l'autorité veuillez confirmer la minimum d'heures de présence au CCEI installation?

Réponse 36 :
Oui, un à temps plein ressource. 37,5 heures par semaine est l'attente sur place.

Question 37 :
Nous demandons au Canada d'envisager de prolonger la période de mobilisation avec la durée du contrat, à compter du lundi 7 janvier 2019.

Réponse 37 :
La période de service a été révisée, conformément au point no 1 de la présente modification de la

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

demande de soumissions.

La question 38 :

Une copie de l'électricité (Single Line diagram être partagée avec le groupe montrant la distribution des aliments du bétail 27.6kV entrant au site?

Réponse no 39 :

Oui, il sera inclus dans la liste de matériel par courriel à site obligatoire participants.

Question 40 :

Les copies des dessins M&E disponible en format PDF?

Réponse 40 :

Non.

Question 41 :

Peut des copies de la demande des registres d'entretien au cours des deux dernières années?

Réponse 41 :

Non.

Question 42 :

Le stationnement est disponible pour les fournisseurs de services?

Réponse 42 :

Oui.

Question 43 :

Y a-t-il une liste des biens disponibles avec l'année d'installation en particulier pour les grands équipements comme AHU, des chaudières, refroidisseurs, appareillage de commutation à haute tension?

Réponse 43 :

Non.

La question 44 :

Un registre des appels après les heures normales d'urgence de au cours des deux dernières années?

Réponse 44 :

Non, toutefois, il n'est pas fréquent, peut-être de 6 à 12 appels par année.

Question 45 :

Pourriez-vous définir le type de maintenance qui peut être effectué entre les heures de fonctionnement de base (07:00-17:00)?

Réponse 45 :

Ne travailler que crée le bruit excessif pendant de longues périodes ou travaux qui auront une incidence sur les systèmes de bâtiments critique pour de longues périodes de temps doit être fait après les heures de travail. La seule PM tomber dans cette catégorie est le pouvoir d'arrêt.

Question 46 :

Les tarifs en dehors des heures normales de travail facturé @ taux de cotisation à la TMU?

Réponse 46 :

L'article X.3 des travaux de maintenance corrective : Au besoin et sur demande - Autorisation de tâche (at) : de la base de paiement permet à de multiples niveaux de prix. La maintenance prévue est le prix

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

comme un prix fixe ferme mensuel.

Question 47 :

Quel pourcentage de la portée du travail effectué à l'interne vs à contrat comme indiqué dans la demande de propositions?

Réponse 47 :

Tous les travaux dans le cadre des travaux de la présente demande de propositions sera effectué par le contrat subséquent. Tous les travaux tombant en dehors de la portée de cette exigence sera effectuée au cas par cas selon le Règlement sur les marchés canadiens.

Question 48 :

Conformément à la clause 5 exigences générales, les heures d'ouverture sont de 7 h à 17 h. Pouvez-vous préciser si ces sont du lundi au vendredi, ou 7 jours par semaine?

Réponse 48 :

Du lundi au vendredi, voir la section 2 de la présente modification.

Question 49 :

À la page 45, 27b) le document stipule : « Créer un par-stock inventaire des pièces de service de nécessité et de stocker dans la salle des chaudières avec le compresseur d'air stock. » Une fois la liste d'inventaire a été établi, pouvez-vous déterminer si le client ou l'entrepreneur est responsable de la budgétisation pour les pièces de service.

Réponse 49 :

L'entrepreneur doit le fournir toutes les pièces nécessaires pour le service, on s'attend à ce que le client devra toutes les pièces nécessaires sur place pour les services à venir.

ANNEXE « B » : BASE DE PAIEMENT

Tous les renseignements en italique seront retirés de tout contrat subséquent.

ANNÉE 1 : Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

1.1 d'inspection et d'entretien

L'entrepreneur doit remplir le programme d'inspection et d'entretien, comme il est indiqué à l'annexe I et l'annexe II, sur le délai suivant :

- I) La fermeture annuelle entretien sera effectuée une fin de semaine chaque printemps
- II) Les exigences en matière d'entretien prévues seront effectuées comme il est indiqué à l'annexe II.

Les prix détaillé ci-dessous sont un prix de lot ferme tout compris, y compris la main-d'œuvre, l'équipement, les outils et tous les autres coûts, y compris les documents, pour effectuer l'entretien prévu énoncées à l'annexe I et annexe II comme suit :

- i) Fermeture annuelle (samedi et dimanche) **(A) Prix de lot ferme \$** _____
- ii) La maintenance prévue (conformément à l'appendice II entretien prévu spécifications).

Taux mensuel ferme

Novembre	\$ _____
Décembre	\$ _____
Janvier	\$ _____
Février	\$ _____
Mars	\$ _____
Avril	\$ _____
Mai	\$ _____
Juin	\$ _____
Julliet	\$ _____
Aout	\$ _____
Septembre	\$ _____
Octobre	\$ _____

Total des tarifs mensuels fermes (B) \$ _____

Prix évalué total pour l'article 1.1 (A+B) \$ _____

1.2 Sur le site contact - Tarif mensuel

Le contact sur place doit superviser tout entretien prévu, conformément aux présentes dispositions, et toutes les mesures correctives et les travaux à l'entrepreneur par TMU.

(A Tarif mensuel ferme \$ _____)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Prix évalué total pour l'article 1.2 (A x 12 mois)

\$ _____

1.3 Des travaux de maintenance corrective : Au besoin et sur demande - Autorisation de tâche

Le taux horaire pour les personnes de métier énumérés ci-dessous doivent être le taux maximum en vigueur pour l'année 1.

<u>Personne de métier</u>	<u>(A)</u> <u>Estimé</u> <u>No.</u> <u>Heures</u>	<u>(B)</u> <u>Taux horaire</u> <u>ferme :</u> <u>Les heures</u> <u>régulières</u>	<u>(C)</u> <u>Taux horaire ferme*:</u> <u>Heures</u> <u>supplémentaires</u> <u>(Lun-Sam)</u>	<u>(D)</u> <u>Taux horaire ferme</u> <u>Rate** :</u> <u>Le dimanche et jour</u> <u>férié</u>	<u>(E)</u> <u>Prix calculé</u> <u>(AxB)</u>
1. Mécanicien d'usine de chauffage et de force motrice	200	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2. Mécanicien en réfrigération	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
3. Plombier/tuyauteur	2000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
4. Mécanicien de chantier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
5. Manœuvre	1000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
6. Électricien	2500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
7. Charpentier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
8. Peintre	400	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
9. Tôlier	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10. Calorifugeur	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
11. Soudeur	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

* La valeur de la colonne (C) peut être pas plus de 1,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

** La valeur de la colonne d) peut être pas plus de 2,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

Prix évalué total pour l'article 1.3 (somme de E.1 to E.11)

\$ _____

1.4 Majoration

a) Majoration, le cas échéant, à être facturé par l'entrepreneur sur les pièces et les matériaux achetés et utilisés dans l'établissement dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

b) Majoration, le cas échéant, sur les services ou l'équipement utilisés dans l'établissement des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

*** Majoration maximale de 10 % pour la section 1,4

PRIX ÉVALUÉ TOTAL POUR L'année 1

L'articles 1.1 + 1.2 + 1.3 =

\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNÉE 2 : Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

2.1 d'inspection et d'entretien

L'entrepreneur doit remplir le programme d'inspection et d'entretien, comme il est indiqué à l'annexe I et l'annexe II, sur le délai suivant :

- I) La fermeture annuelle entretien sera effectuée une fin de semaine chaque printemps
- II) Les exigences en matière d'entretien prévues seront effectuées comme il est indiqué à l'annexe II.

Les prix détaillé ci-dessous sont un prix de lot ferme tout compris, y compris la main-d'œuvre, l'équipement, les outils et tous les autres coûts, y compris les documents, pour effectuer l'entretien prévu énoncées à l'annexe I et annexe II comme suit :

- i) Fermeture annuelle (samedi et dimanche) **(A) Prix de lot ferme \$** _____
- ii) La maintenance prévue (conformément à l'appendice II entretien prévu spécifications).

Taux mensuel ferme

Novembre	\$ _____
Décembre	\$ _____
Janvier	\$ _____
Février	\$ _____
Mars	\$ _____
Avril	\$ _____
Mai	\$ _____
Juin	\$ _____
Julliet	\$ _____
Aout	\$ _____
Septembre	\$ _____
Octobre	\$ _____

Total des tarifs mensuels fermes (B) \$ _____

Prix évalué total pour l'article 2.1 (A+B) \$ _____

2.2 Sur le site contact - Tarif mensuel

Le contact sur place doit superviser tout entretien prévu, conformément aux présentes dispositions, et toutes les mesures correctives et les travaux à l'entrepreneur par TMU.

(A Tarif mensuel ferme \$ _____)

Prix évalué total pour l'article 2.2 (A x 12 mois) \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 KW405-190046/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
 TOR014
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Des travaux de maintenance corrective : Au besoin et sur demande - Autorisation de tâche

Le taux horaire pour les personnes de métier énumérés ci-dessous doivent être le taux maximum en vigueur pour l'année 2.

<u>Personne de métier</u>	<u>(A)</u> <u>Estimé</u> <u>No.</u> <u>Heures</u>	<u>(B)</u> <u>Taux horaire</u> <u>ferme :</u> <u>Les heures</u> <u>régulières</u>	<u>(C)</u> <u>Taux horaire ferme*:</u> <u>Heures</u> <u>supplémentaires</u> <u>(Lun-Sam)</u>	<u>(D)</u> <u>Taux horaire ferme</u> <u>Rate** :</u> <u>Le dimanche et jour</u> <u>férié</u>	<u>(E)</u> <u>Prix calculé</u> <u>(AxB)</u>
1. Mécanicien d'usine de chauffage et de force motrice	200	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2. Mécanicien en réfrigération	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
3. Plombier/tuyauteur	2000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
4. Mécanicien de chantier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
5. Manœuvre	1000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
6. Électricien	2500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
7. Charpentier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
8. Peintre	400	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
9. Tôlier	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10. Calorifugeur	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
11. Soudeur	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

* La valeur de la colonne (C) peut être pas plus de 1,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

** La valeur de la colonne d) peut être pas plus de 2,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

Prix évalué total pour l'article 2.3 (somme de E.1 to E.11) \$ _____

2.4 Majoration

a) Majoration, le cas échéant, à être facturé par l'entrepreneur sur les pièces et les matériaux achetés et utilisés dans l'établissement dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

b) Majoration, le cas échéant, sur les services ou l'équipement utilisés dans l'établissement des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

*** Majoration maximale de 10 % pour la section 2,4

PRIX ÉVALUÉ TOTAL POUR L'année 2

L'articles 2.1 + 2.2 + 2.3 = \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

OPTION 1, ANNÉE 3 : Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

3.1 d'inspection et d'entretien

L'entrepreneur doit remplir le programme d'inspection et d'entretien, comme il est indiqué à l'annexe I et l'annexe II, sur le délai suivant :

- I) La fermeture annuelle entretien sera effectuée une fin de semaine chaque printemps
- II) Les exigences en matière d'entretien prévues seront effectuées comme il est indiqué à l'annexe II.

Les prix détaillés ci-dessous sont un prix de lot ferme tout compris, y compris la main-d'œuvre, l'équipement, les outils et tous les autres coûts, y compris les documents, pour effectuer l'entretien prévu énoncés à l'annexe I et annexe II comme suit :

- i) Fermeture annuelle (samedi et dimanche) **(A) Prix de lot ferme \$** _____
- ii) La maintenance prévue (conformément à l'appendice II entretien prévu spécifications).

Taux mensuel ferme

Novembre	\$ _____
Décembre	\$ _____
Janvier	\$ _____
Février	\$ _____
Mars	\$ _____
Avril	\$ _____
Mai	\$ _____
Juin	\$ _____
Julliet	\$ _____
Aout	\$ _____
Septembre	\$ _____
Octobre	\$ _____

Total des tarifs mensuels fermes (B) \$ _____

Prix évalué total pour l'article 3.1 (A+B) \$ _____

3.2 Sur le site contact - Tarif mensuel

Le contact sur place doit superviser tout entretien prévu, conformément aux présentes dispositions, et toutes les mesures correctives et les travaux à l'entrepreneur par TMU.

(A Tarif mensuel ferme \$ _____)

Prix évalué total pour l'article 3.2 (A x 12 mois) \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 KW405-190046/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
 TOR014
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.3 Des travaux de maintenance corrective : Au besoin et sur demande - Autorisation de tâche

Le taux horaire pour les personnes de métier énumérés ci-dessous doivent être le taux maximum en vigueur pour l'année 3.

<u>Personne de métier</u>	<u>(A)</u> <u>Estimé</u> <u>No.</u> <u>Heures</u>	<u>(B)</u> <u>Taux horaire</u> <u>ferme :</u> <u>Les heures</u> <u>régulières</u>	<u>(C)</u> <u>Taux horaire ferme*:</u> <u>Heures</u> <u>supplémentaires</u> <u>(Lun-Sam)</u>	<u>(D)</u> <u>Taux horaire ferme</u> <u>Rate** :</u> <u>Le dimanche et jour</u> <u>férié</u>	<u>(E)</u> <u>Prix calculé</u> <u>(AxB)</u>
1. Mécanicien d'usine de chauffage et de force motrice	200	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2. Mécanicien en réfrigération	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
3. Plombier/tuyauteur	2000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
4. Mécanicien de chantier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
5. Manœuvre	1000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
6. Électricien	2500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
7. Charpentier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
8. Peintre	400	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
9. Tôlier	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10. Calorifugeur	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
11. Soudeur	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

* La valeur de la colonne (C) peut être pas plus de 1,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

** La valeur de la colonne d) peut être pas plus de 2,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

Prix évalué total pour l'article 3.3 (somme de E.1 to E.11) \$ _____

3.4 Majoration

a) Majoration, le cas échéant, à être facturé par l'entrepreneur sur les pièces et les matériaux achetés et utilisés dans l'établissement dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

b) Majoration, le cas échéant, sur les services ou l'équipement utilisés dans l'établissement des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

*** Majoration maximale de 10 % pour la section 3,4

PRIX ÉVALUÉ TOTAL POUR L'année 3

L'articles 3.1 + 3.2 + 3.3 = \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

OPTION 2, ANNÉE 4 : Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

4.1 d'inspection et d'entretien

L'entrepreneur doit remplir le programme d'inspection et d'entretien, comme il est indiqué à l'annexe I et l'annexe II, sur le délai suivant :

- I) La fermeture annuelle entretien sera effectuée une fin de semaine chaque printemps
- II) Les exigences en matière d'entretien prévues seront effectuées comme il est indiqué à l'annexe II.

Les prix détaillés ci-dessous sont un prix de lot ferme tout compris, y compris la main-d'œuvre, l'équipement, les outils et tous les autres coûts, y compris les documents, pour effectuer l'entretien prévu énoncés à l'annexe I et annexe II comme suit :

- i) Fermeture annuelle (samedi et dimanche) **(A) Prix de lot ferme \$** _____
- ii) La maintenance prévue (conformément à l'appendice II entretien prévu spécifications).

Taux mensuel ferme

Novembre	\$ _____
Décembre	\$ _____
Janvier	\$ _____
Février	\$ _____
Mars	\$ _____
Avril	\$ _____
Mai	\$ _____
Juin	\$ _____
Juillet	\$ _____
Aout	\$ _____
Septembre	\$ _____
Octobre	\$ _____

Total des tarifs mensuels fermes (B) \$ _____

Prix évalué total pour l'article 4.1 (A+B) \$ _____

4.2 Sur le site contact - Tarif mensuel

Le contact sur place doit superviser tout entretien prévu, conformément aux présentes dispositions, et toutes les mesures correctives et les travaux à l'entrepreneur par TMU.

(A Tarif mensuel ferme \$ _____)

Prix évalué total pour l'article 4.2 (A x 12 mois) \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 KW405-190046/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
 TOR014
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.3 Des travaux de maintenance corrective : Au besoin et sur demande - Autorisation de tâche

Le taux horaire pour les personnes de métier énumérés ci-dessous doivent être le taux maximum en vigueur pour l'année 4.

<u>Personne de métier</u>	<u>(A)</u> <u>Estimé</u> <u>No.</u> <u>Heures</u>	<u>(B)</u> <u>Taux horaire</u> <u>ferme :</u> <u>Les heures</u> <u>régulières</u>	<u>(C)</u> <u>Taux horaire ferme*:</u> <u>Heures</u> <u>supplémentaires</u> <u>(Lun-Sam)</u>	<u>(D)</u> <u>Taux horaire ferme</u> <u>Rate** :</u> <u>Le dimanche et jour</u> <u>férié</u>	<u>(E)</u> <u>Prix calculé</u> <u>(AxB)</u>
1. Mécanicien d'usine de chauffage et de force motrice	200	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2. Mécanicien en réfrigération	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
3. Plombier/tuyauteur	2000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
4. Mécanicien de chantier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
5. Manœuvre	1000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
6. Électricien	2500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
7. Charpentier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
8. Peintre	400	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
9. Tôlier	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10. Calorifugeur	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
11. Soudeur	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

* La valeur de la colonne (C) peut être pas plus de 1,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

** La valeur de la colonne d) peut être pas plus de 2,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

Prix évalué total pour l'article 4.3 (somme de E.1 to E.11) \$ _____

4.4 Majoration

a) Majoration, le cas échéant, à être facturé par l'entrepreneur sur les pièces et les matériaux achetés et utilisés dans l'établissement dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

b) Majoration, le cas échéant, sur les services ou l'équipement utilisés dans l'établissement des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

*** Majoration maximale de 10 % pour la section 4,4

PRIX ÉVALUÉ TOTAL POUR L'année 4

L'articles 4.1 + 4.2 + 4.3 = \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
KW405-190046/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

OPTION 3, ANNÉE 5 : Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

5.1 d'inspection et d'entretien

L'entrepreneur doit remplir le programme d'inspection et d'entretien, comme il est indiqué à l'annexe I et l'annexe II, sur le délai suivant :

- I) La fermeture annuelle entretien sera effectuée une fin de semaine chaque printemps
- II) Les exigences en matière d'entretien prévues seront effectuées comme il est indiqué à l'annexe II.

Les prix détaillés ci-dessous sont un prix de lot ferme tout compris, y compris la main-d'œuvre, l'équipement, les outils et tous les autres coûts, y compris les documents, pour effectuer l'entretien prévu énoncés à l'annexe I et annexe II comme suit :

- i) Fermeture annuelle (samedi et dimanche) **(A) Prix de lot ferme \$** _____
- ii) La maintenance prévue (conformément à l'appendice II entretien prévu spécifications).

Taux mensuel ferme

Novembre	\$ _____
Décembre	\$ _____
Janvier	\$ _____
Février	\$ _____
Mars	\$ _____
Avril	\$ _____
Mai	\$ _____
Juin	\$ _____
Julliet	\$ _____
Aout	\$ _____
Septembre	\$ _____
Octobre	\$ _____

Total des tarifs mensuels fermes (B) \$ _____

Prix évalué total pour l'article 5.1 (A+B) \$ _____

5.2 Sur le site contact - Tarif mensuel

Le contact sur place doit superviser tout entretien prévu, conformément aux présentes dispositions, et toutes les mesures correctives et les travaux à l'entrepreneur par TMU.

(A Tarif mensuel ferme \$ _____)

Prix évalué total pour l'article 5.2 (A x 12 mois) \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 KW405-190046/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 KW405-190046

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 TOR-8-41032

Id de l'acheteur - Buyer ID
 TOR014
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.3 Des travaux de maintenance corrective : Au besoin et sur demande - Autorisation de tâche

Le taux horaire pour les personnes de métier énumérés ci-dessous doivent être le taux maximum en vigueur pour l'année 5.

<u>Personne de métier</u>	<u>(A)</u> <u>Estimé</u> <u>No.</u> <u>Heures</u>	<u>(B)</u> <u>Taux horaire</u> <u>ferme :</u> <u>Les heures</u> <u>régulières</u>	<u>(C)</u> <u>Taux horaire ferme*:</u> <u>Heures</u> <u>supplémentaires</u> <u>(Lun-Sam)</u>	<u>(D)</u> <u>Taux horaire ferme</u> <u>Rate** :</u> <u>Le dimanche et jour</u> <u>férié</u>	<u>(E)</u> <u>Prix calculé</u> <u>(AxB)</u>
1. Mécanicien d'usine de chauffage et de force motrice	200	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2. Mécanicien en réfrigération	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
3. Plombier/tuyauteur	2000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
4. Mécanicien de chantier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
5. Manœuvre	1000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
6. Électricien	2500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
7. Charpentier	1500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
8. Peintre	400	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
9. Tôlier	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10. Calorifugeur	500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
11. Soudeur	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

* La valeur de la colonne (C) peut être pas plus de 1,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

** La valeur de la colonne d) peut être pas plus de 2,5 fois la valeur liste dans la colonne (B).

Prix évalué total pour l'article 5.3 (somme de E.1 to E.11) \$ _____

5.4 Majoration

a) Majoration, le cas échéant, à être facturé par l'entrepreneur sur les pièces et les matériaux achetés et utilisés dans l'établissement dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

b) Majoration, le cas échéant, sur les services ou l'équipement utilisés dans l'établissement des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des travaux. _____ %***

*** Majoration maximale de 10 % pour la section 5,4

PRIX ÉVALUÉ TOTAL POUR L'année 5

L'articles 5.1 + 5.2 + 5.3 = \$ _____